

La réforme des retraites

édito La période est évidemment dominée par les grèves contre le projet de réforme des retraites.

Faut-il une réforme ? Le système actuel est profondément inégalitaire. Sa survie financière est problématique. Certains régimes spéciaux sont équilibrés par des milliards d'euros versés par l'État. L'allongement de la durée de vie, certes moins spectaculaire ces dernières années, l'allongement de la vie après le départ en retraite, qui est une excellente chose, la diminution du nombre d'actifs par rapport aux retraités posent des problèmes de fond dans un système par répartition tel que le nôtre.

La réforme est donc nécessaire. Le projet du gouvernement a d'ailleurs des dispositions positives pour les retraités les plus faibles, pour les carrières hachées, pour les femmes d'une manière générale.

Mais il est sidérant de voir qu'après une préparation de plus de 18 mois, le gouvernement présente un projet extrêmement flou. L'annonce d'un âge pivot, ou âge d'équilibre, a mis le feu aux poudres.

Il apparaît de plus en plus qu'à une réforme « systémique » - fin des 42 régimes particuliers et passage à une retraite par points le gouvernement ajoute une réforme « paramétrique » destinée à rétablir un équilibre financier alors que beaucoup de spécialistes considèrent que ce n'est pas urgent.

Les grèves sont donc compréhensibles. Les débordements de certaines opérations coup de poing sont par contre inacceptables. Les coupures de courant en pleine période de froid, qui affectent des crèches et des ménages sont insupportables. Les actions contre la CFDT sont profondément choquantes.

Le retrait provisoire de l'âge pivot va permettre l'ouverture de négociations entre certaines organisations et le gouvernement est une bonne chose. Restons prudents : dans trois mois le gouvernement peut reprendre la main et décider ce qu'il veut.

Il est urgent de sortir de la situation actuelle. Le gouvernement doit accepter une véritable négociation ■

Rueil : préparation des municipales

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochains.

C'est un scrutin de liste. Chaque liste proposera 49 noms à vos suffrages.

La liste majoritaire, au premier ou au deuxième tour, emportera d'emblée la moitié des sièges. L'autre moitié sera répartie à la proportionnelle entre les différentes listes. La liste arrivée en tête disposera donc d'une large majorité pour gouverner la ville. Ce système, voulu par la gauche en 1983, permet une gestion cohérente de la ville tout en offrant une place à l'expression de l'opposition.

L'union de forces progressistes semble aujourd'hui la position la plus appropriée pour réussir le renouveau dont Rueil a besoin. Nous, femmes et hommes issus du PS, avons constitué une liste

commune avec EELV (Verts), le PC, LFI (France Insoumise), Générations, Place Publique, Urgence Ecologie et des personnes de la « société civile ».

Cette liste est issue de l'Union Citoyenne, Ecologiste et Solidaire qui regroupe les différents mouvements et qui veut en priorité mettre en place à Rueil une gouvernance plus démocratique, une politique de protection de l'environnement, une politique de solidarité entre les différents groupes de citoyens.

La campagne est dynamique et productive. Quatre Assemblées citoyennes ont permis de collecter des éléments de notre programme à travers des débats animés. La campagne bat son plein ■

La Santé à Rueil-Malmaison

Dans les années à venir, il y aura un manque de médecins et de para-médicaux sur la ville de Rueil-Malmaison.

Une solution pour permettre à toute la population sans exception de bénéficier de soins de qualité serait la création d'un Centre de Santé pluridisciplinaire, à but non lucratif :

- dispensant des soins préventifs et curatifs;
- pratiquant le tiers payant;
- permettant aux professionnels le travail en équipe;
- centralisant les tâches administratives dans un même secrétariat;
- utilisant la télémédecine pour apporter aux médecins l'expertise de médecins spécialistes.

Les Centres de Santé sont à différencier des Maisons de Santé qui sont des structures regroupant des professions libérales.

Il n'y a pas de Centre de Santé pluridisciplinaire à Rueil-Malmaison Le plus proche est à Nanterre ■

Une municipalité incontrôlée ?

Après l'annonce d'un pot de départ à plus de 12 000 Euros, on apprend que le Directeur des Services de la ville avait mis en place une structure de conseil avant son départ en retraite. Le Maire semble découvrir tout cela avec retard et ne s'en offusque pas beaucoup.

Rappelons déjà, il y a quelques années, le conflit d'intérêt du Directeur des Sports qui avait créé lui aussi sa propre structure et passé – illégalement – un contrat de services avec la ville ■

Aménager la ville : loger sans densifier davantage, est-ce possible ?

Rueil respecte le seuil requis de 25% de logements sociaux (8 500), mais ce n'est pas pour autant que les ménages à revenus modestes ou faibles trouvent à s'y loger. Y-a-t-il des solutions ?

Voici trois cas de situations typiques vécues par nos concitoyens.

• **Mme R.** - un foyer de trois personnes - dispose d'un revenu annuel de 18 500 euros.

Elle relève donc du PLAI, logement très social - revenu annuel maximum = 28 000 euros pour 4 personnes - loyer = 5,72 euros/m². Mais cette catégorie de logement est fortement insuffisante, car, comme l'effort de construction est coûteux, le PLS - plafond maximum de ressources accepté pour 4 personnes = 66 300 euros - loyer = 13,34 euros/m² - est privilégié dans les programmes neufs.

Comme environ 2 200 ménages sur Rueil, Mme R. devra se loger dans de mauvaises conditions dans le parc privé dégradé.

Pour satisfaire à ces demandes de logements, il faut imposer un

nombre plus élevé de PLAI en particulier dans les programmes neufs.

La Ville peut aussi lancer une opération d'amélioration de l'habitat et de rénovation énergétique qui, grâce à une subvention modulée permet d'obtenir du logement ancien rénové dont le loyer reste raisonnable.

Enfin, le système de la Foncière de Construction permet d'acquérir un appartement sans le foncier correspondant dans le cadre d'un bail de 99 ans. On évite ainsi la spéculation immobilière tout en abaissant le coût du logement.

• **Mme B.** dont les ressources ont diminué suite à des aléas d'emploi ne touche plus que 1 150 euros/mois pour un loyer de 803 euros.

Un logement plus petit donc moins cher en loyer serait la

solution, mais le bailleur ne peut pas lui en offrir.

L'une des raisons vient du faible taux de rotation des locataires dans l'habitat social. Le surloyer n'est pas dissuasif. La situation des locataires devrait être régulièrement réexaminée afin de pouvoir revoir les attributions.

• « **Jeune apprentis recherche chambre ou studio jusqu'à stabilisation de sa situation professionnelle** ».

Le logement-passerelle, le logement partagé représentent des solutions pour les personnes à faible revenu ou en difficultés passagères. Un accompagnement social adapté les aidera à accéder à un logement pérenne. La création d'un foyer pour jeunes accompagnés par les services sociaux devrait également être une priorité ■

Mobilité : un problème crucial

Les difficultés de circulation ne cessent de s'accroître à mesure que la ville se densifie davantage.

Dans le souci du respect de l'environnement et de la qualité de vie de nos concitoyens, deux axes de développement s'imposent :

• créer des pistes cyclables, en particulier sur les grands parcours comme Colmar-La Défense.

• inciter à limiter les déplacements en voiture, notamment en étudiant les possibilités de bus en site propre, afin de désenclaver les Hauts de Rueil - dont l'Arsenal - et la périphérie mal reliée aux lycées, comme les Closeaux.

Un Plan de Déplacement Urbain devra définir un schéma d'ensemble de la circulation et du stationnement ■

Contact

Parti socialiste de Rueil-Malmaison

www.ps-rueil.fr

ps.rueil@gmail.com

